



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

DÉVELOPPEMENT DU SCHÉMA INFORMATIQUE

**ACQUISITION DE MATERIEL OPTIQUE DE MODELISATION PAR PHOTOGRAMMETRIE
POUR LE SERVICE "ARCHEOLOGIE"- ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ A
PROCEDURE ADAPTEE**

Considérant la nécessité pour le service « Archéologie » d'acquérir des équipements optiques de prise de vue permettant des modélisations en 3 dimensions (3D) par photogrammétrie,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une procédure adaptée en application des dispositions des articles L.2123 et R 2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la proposition économiquement la plus avantageuse de la société PHOX PHOTO ROBERT BETHUNE ayant son siège social à Béthune (62400), 352 Boulevard Raymond Poincaré, pour un montant total de 5 960 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet l'acquisition de matériel optique de modélisation par photogrammétrie pour le service « Archéologie », à la société PHOX PHOTO ROBERT BETHUNE ayant son siège social à Béthune (62400), 352 Boulevard Raymond Poincaré, et de le signer pour un montant total de 5 960 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le . **30. DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DEPAEUW Didier

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **30. DEC. 2022**

Et de la publication le : **30. DEC. 2022**

Par délégation du Président
Conseiller délégué,



DEPAEUW Didier